

Autriche

Population née à l'étranger – 2020	
Taille : 1.8 million, 51 % femmes	<i>Premiers pays de naissance :</i>
20 % de la population	Allemagne (13 %), Bosnie-Herzégovine (10 %), Turquie (9 %)
Évolution depuis 2010 : +38 %	

En 2019, l'Autriche a accueilli 82 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (changements de statut et libre circulation des personnes compris), soit 6 % de moins qu'en 2018. Ce chiffre comprend 70.2 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 7.4 % de travailleurs immigrés, 12.8 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 9.1 % d'immigrés admis pour raisons humanitaires. Environ 3 600 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 11 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (migrations entre pays de l'UE non comprises). En outre, 320 000 détachements de travailleurs en provenance du reste de l'UE ont été enregistrés en 2019, soit 170 % de plus qu'en 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, l'Allemagne et la Hongrie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Allemagne a enregistré la plus forte hausse (+1 400) et la Hongrie la plus forte baisse (-500) en termes de flux d'entrées en Autriche par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile en Autriche a diminué de 21.8 %, pour s'établir à 13 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Syrie (5 100), d'Afghanistan (2 800) et de Maroc (700). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants de la Syrie (+2 400) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Iran (-400). Sur 10 000 demandes traitées en 2020, 65.1 % ont fait l'objet d'une décision favorable.

L'émigration des ressortissants autrichiens vers les pays de l'OCDE a diminué de 5 % pour s'établir à 15 000 personnes en 2019. Environ 41 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 19 % en Suisse et 9 % en Turquie.

En 2019, le système de points de la carte rouge-blanc-rouge (R-W-R) a été modifié pour donner plus de poids à l'expérience professionnelle et moins à l'âge. La maîtrise de l'anglais a également été introduite parmi les critères d'admissibilité. La catégorie des travailleurs hautement qualifiés a été affinée en ajoutant les travailleurs très hautement qualifiés (ingénieurs diplômés dans un large éventail de disciplines, commissaires aux comptes, médecins) pour lesquels une voie rapide a été créée. Onze professions ont été ajoutées à la liste des professions en pénurie en janvier 2020, portant le total à 56. D'autres, principalement dans le tourisme, ont été ajoutées à des listes locales de professions en pénurie dans toutes les provinces, à l'exception de Vienne et du Burgenland, conduisant à un plafond annuel de 300 permis supplémentaires au total. Le justificatif de

logement n'est plus demandé pour la carte rouge-blanc-rouge depuis la fin de 2020.

Juillet 2020 a marqué la fin des règles de transition relatives à la mobilité professionnelle des Croates après sept années. L'accès au marché du travail autrichien est désormais ouvert aux immigrés croates, y compris aux travailleurs non qualifiés.

En réponse à une pénurie de personnel saisonnier, causée en partie par les restrictions de voyages imposées par les pays d'origine, les ouvriers agricoles ont été déclarés travailleurs essentiels en 2020 et les Européens de l'Est ont été admis dans le pays pour les récoltes. L'Autriche a également fait venir des aidants professionnels de Bulgarie, de Croatie et de Roumanie. Certains employeurs ont même proposé des primes à ceux qui étaient prêts à rester plus longtemps.

En décembre 2019, la loi de 2005 sur la police des étrangers a été modifiée par la suspension temporaire du rapatriement des demandeurs d'asile en cours d'apprentissage professionnel en cas de décision défavorable. Ceux dont la demande d'asile a été rejetée ont pu terminer leur apprentissage en Autriche. Chaque cas sera ensuite de nouveau évalué et si la décision demeure inchangée, le demandeur d'asile devra se soumettre à son obligation de quitter le territoire autrichien.

À la suite de la législation votée en 2019 et entrée en vigueur au début de 2020, l'État a instauré une agence fédérale pour l'accompagnement des demandeurs d'asile : une société privée à responsabilité limitée, seule responsable de la prise en charge des demandeurs d'asile (logement, soins, accompagnement juridique) dans le système fédéral de réception. Elle devrait être entièrement opérationnelle en 2021.

En réponse aux problèmes d'intégration posés par la pandémie de COVID-19, le conseil d'experts sur l'intégration des immigrés (auprès du ministère de l'Intégration de la Chancellerie fédérale) a préparé un document d'orientation sur les moyens d'améliorer le taux d'activité des immigrants et de stabiliser ainsi leurs revenus. Au nombre des mesures proposées, l'accélération de la transformation numérique et l'automatisation des processus, la montée en compétences et la reconversion professionnelle des immigrés peu qualifiés, la facilitation et la promotion de l'éducation et de la formation des femmes immigrées.

Une modification de la loi sur la citoyenneté permet depuis septembre 2020 aux descendants directs de personnes persécutées sous les régimes austrofasciste et national-socialiste d'acquérir la citoyenneté autrichienne selon une procédure simplifiée, sans obligation d'abandonner la leur.

Pour de plus amples informations :

www.migration.gv.at

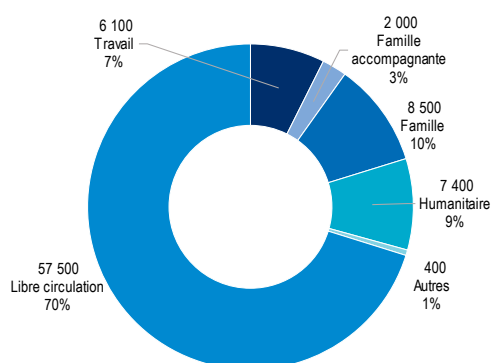
www.bmeia.gv.at

www.bmi.gv.at

www.sozialministerium.at

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Autriche

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	9 390	+ 23%
Transferts intra-entreprises	140	- 4%
Autres migrants temporaires de travail	990	+ 1%

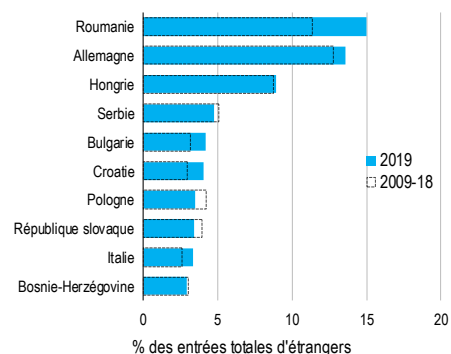
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	3 580	- 4%
Stagiaires

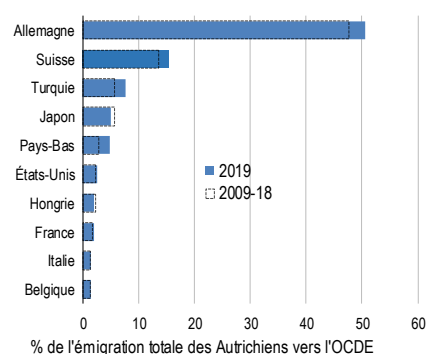
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	13 420	+ 22%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Emigration d'Autrichiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



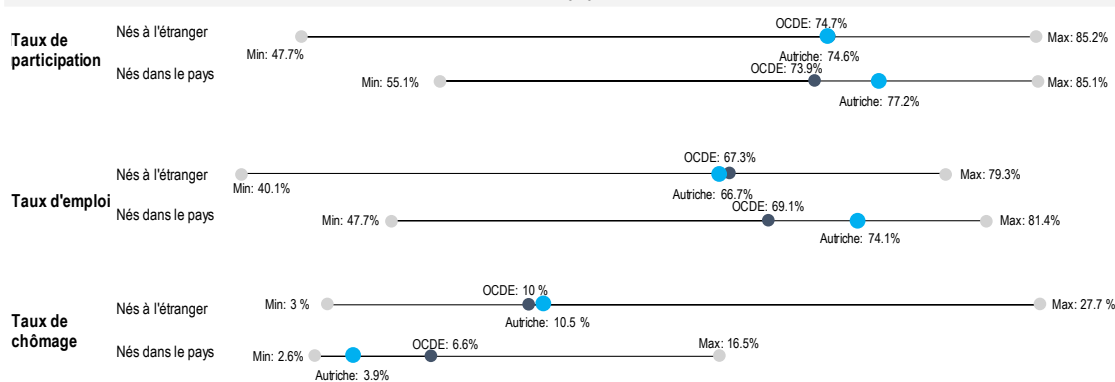
Composantes de la croissance de la population

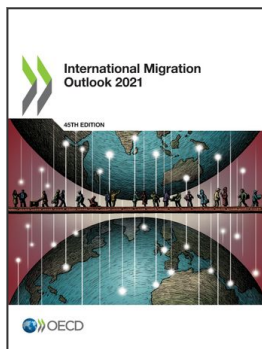
	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	3.5	-1.3
Accroissement naturel	-0.9	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.4	-0.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	3 089	+1.5	+0.7
Sorties (2020)	5 878	+0.1	+1.4

Situation sur le marché du travail
2020





Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Autriche », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/d72605c8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.